



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BELLEVILLE -
BERTELOOT - M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY -
MM. BOUHELIER - BRUYERE - CHAPUIS - Mme COLOMBET -
MM. DANIERE - DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES -
DETANG - DODET - DOUHAIT - DUPIRE - Mme DURNERIN -
MM. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUCHERES - FOUILLOT -
MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P GILLOT - GONDELLIER -
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -
LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MARCHAND - MARTIN
- MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU -
OBRIOT - PARIS - PILLIEN - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY -
ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mme AVENA (pouvoir à
M. MARTIN) - M. BEKTAOUI - Mme BERNARD (pouvoir à Mme BESSIS)
- MM. BOURNY (pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT (Pouvoir à
M. PERRIN) - BRIOT - CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) -
CHEVIGNY (pouvoir à M. BELLEVILLE) - Mme DARCIAUX (Pouvoir à
M. BACHELARD) - MM. DUBOIS (Pouvoir à M. BRUYERE) - ETIEVANT
(Pouvoir à M. REBSAMEN) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à
Mme BIOT) - M. MAGLICA (pouvoir à M. DANIERE) - Mme MANSAT
(pouvoir à Mme POPARD) - MM. NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) -
NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PETITJEAN (pouvoir à
M. SOUMIER) - PINON (pouvoir à M. GERVAIS)

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMERATION -Convention de
rénovation urbaine d'agglomération – Construction de 6 logements - Demande de subvention -
OPAC – Quartier du Bief du Moulin à LONGVIC.**

Dans le cadre d'une opération de construction de 6 logements locatifs sociaux situés 9 bis rue du Bief à Longvic, le Conseil de Communauté, par délibération du 25 octobre 2004, avait attribué une subvention à l'OPAC conformément aux modalités de soutien du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Eu égard aux dispositions du règlement d'intervention adopté le 6 octobre 2005 par le Conseil, au titre de la rénovation urbaine d'agglomération, dans laquelle s'inscrit cette opération, il convient de prendre une nouvelle délibération qui se substitue à la précédente.

Ainsi, conformément aux règles définies, l'OPAC sollicite le Grand Dijon à hauteur de 21 073 € pour une opération dont le coût total s'élève à 842 924 €.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De substituer** cette délibération à l'ancienne datant du 25 octobre 2004,
- **D'attribuer** à l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Dijon (OPAC) – 2 bis rue du Maréchal Leclerc – 21070 DIJON CEDEX, pour la construction de 6 logements situés 9 bis rue du Bief du Moulin à Longvic, une subvention d'un montant de 21 073 €,
- **De dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2005.

Publié le **23 DEC. 2005**
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 DEC. 2005

